

COMMUNE DE LA BRESSE

~~~

### **Modification du PLAN LOCAL D'URBANISME de la commune de LA BRESSE**

~~~

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

~~~

### **AVIS AU PUBLIC**

~~~

Par **arrêté municipal du 18 Mai 2017**, le **Maire la commune de LA BRESSE**, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet modification du plan local d'urbanisme de la commune de LA BRESSE,

A cet effet,

M. Bernard LALEVEE domicilié **90 chemin des Joncs – 88600 FAYS** - est désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de NANCY.

L'enquête se déroulera à la mairie de LA BRESSE du 12 juin 2017 à partir de 9 H au 12 juillet 2017 jusqu'à 16 heures inclus, soit 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h 15 et de 14 h à 17 h, et le Samedi de 9 h à 12 h.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de LA BRESSE les Samedi 24 Juin 2017 de 9 H à 12 H et Mercredi 12 Juillet 2017 de 14 H à 16 H les observations du public.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront à la disposition du public. Les observations sur le projet de modification du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie, ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie.

En complément, le dossier sera consultable sur le site internet de la commune www.labresse.fr (rubrique urbanisme onglet enquête publique). Les observations du public pourront être également faites par voie dématérialisée à cette même adresse.

A l'issue du délai d'enquête, les registres papier et dématérialisé seront mis à la disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui-même.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de LA BRESSE où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an ainsi que sur le site internet de la Mairie.

L'autorité responsable de la modification du PLU est Monsieur le Maire, et toute information peut être demandée auprès de Mme Christelle MOUGEL, service urbanisme.

Les pièces du dossier seront également accessibles sur un poste informatique à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.